

Maisons-Alfort, le 15 janvier 2004

## **AVIS**

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'autorisation d'utilisation d'un produit à base de sulfate de cuivre pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 2 janvier 2003, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 27 décembre 2002 par la Direction générale de la santé, Sous-direction de la gestion des risques des milieux, d'une demande d'avis relatif à la demande d'autorisation d'utilisation d'un produit à base de sulfate de cuivre pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 1<sup>er</sup> avril, 6 mai, 7 juillet et 9 décembre 2003, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que le dossier fourni est un recueil d'avis divers et d'analyses effectuées entre 1990 et 2000 ;

Considérant que de nombreux éléments du dossier font référence à des produits désignés par des appellations différentes de celle pour laquelle le pétitionnaire demande une autorisation et que leurs compositions ne sont pas clairement précisées dans les documents du dossier ;

Considérant que la composition du produit telle qu'exposée dans le dossier est mal définie et présente des incohérences ;

Considérant que la dénomination exacte de l'agent chélateur et sa formulation ne sont pas précisées et que son effet préventif sur la précipitation du cuivre dans les conditions de pH couramment rencontrées n'est pas démontré ;

Considérant que le dossier n'apporte pas d'éléments prouvant la revendication sur les effets anti-biofilm ;

Considérant que les essais d'écotoxicologie montrent un effet significatif sur la daphnie pour une concentration 70 fois inférieure à celle préconisée pour l'emploi du produit,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis défavorable à l'autorisation d'utilisation du produit à base de sulfate de cuivre pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.